

# CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Direction développement durable du  
territoire**

Service environnement agriculture et  
aménagement durable  
Secteur cohésion territoriale

**Bureaux :**

44 rue de l'Arsenal  
16000 ANGOULÈME

Angoulême, le **- 9 JUIL. 2025**

Affaire suivie par Nadine LAMBERT  
Ligne directe : 05 16 09 74 18  
Adresse mail : nlambert@lacharente.fr  
Référence : 12240

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité le concours financier du Département en vue de la création d'un parcours d'éveil sportif pour enfants dans le parc public de Vadalle.

Je vous informe que par délibération de l'Assemblée départementale du 27 juin 2025, le Département vient de retenir votre projet. Les modalités de calcul de la subvention sont les suivantes :

Montant de la dépense subventionnable : 17 794 €

Taux d'intervention : 20 %

Montant de la subvention : 3 559 €

L'opération financée doit être achevée et la subvention soldée dans un délai maximal de 2 ans à compter de la date de la présente notification.

La subvention à mandater est calculée au prorata de la dépense justifiée.

La subvention est versée à l'achèvement de l'opération. La demande de paiement de la subvention sera réalisée sur le Portail Subventions16.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,  
Le Premier Vice-Président

Jean-François DAURÉ

Correspondance à adresser au

Conseil départemental - 31 boulevard Émile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULÈME Cedex 9

[www.lacharente.fr](http://www.lacharente.fr)